

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Ordonnance n° 2005-65 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction - articles 16 et 18.

Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Norme XP P 03-201 : État du bâtiment relatif à la présence de termites

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS :	
<ul style="list-style-type: none"> Localisation du ou des bâtiments 	
Désignation du ou des lots de copropriété : Maison individuelle	Descriptif du bien :
Adresse : Lesparce 19600 CHASTEAX	Situation du lot ou des lots de copropriété
Nombre de pièces : 9	Etage :
Numéro de lot :	Bâtiment :
Référence cadastrale : NC	Porte :
	Escalier :
	Mitoyenneté : OUI Bâti : OUI
	Document(s) joint(s) : Néant
B DESIGNATION DU CLIENT	
<ul style="list-style-type: none"> Désignation du client 	
Nom / Prénom : Madame et Monsieur SANTONASTASO	
Qualité :	
Adresse : Lesparce 19600 CHASTEAX	
<ul style="list-style-type: none"> Si le client n'est pas le donneur d'ordre il atteste agir sur ordre express du propriétaire de l'immeuble de référence : 	
Nom / Prénom :	
Qualité :	
Adresse :	
Nom et qualité de la (des) personne(s) présente(s) sur le site lors de la visite : Le propriétaire	
C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC :	
<ul style="list-style-type: none"> Identité de l'opérateur de diagnostic 	Organisme d'assurance professionnelle : MMA
Nom / Prénom : EYNARD Sébastien	N° de contrat d'assurance : 114.231.812
Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL E.I. 24	Date de validité du contrat d'assurance : 31/12/2012
Adresse : 21 rue de Juillet 24290 MONTIGNAC	
N° SIRET : 52161215000016	
N° certificat de compétence : CPDI 1387	
Date d'obtention : 25/06/2010	
Nom de l'organisme de Certification accrédité par le COFRAC : Icert	
CONCLUSION (détails au § D et § H pour les « constatations diverses »)	
Le présent examen fait état d'absence de Terme le jour de la visite.	

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :			
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Etage	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Entrée	RDC	Fenêtre Dormant A (Bois - Peinture) , Fenêtre Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Fenêtre Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Mur A, B, C, D, E, F (Plâtre - Peinture) , Plinthes A, B, C, D, E, F (Carrelage) , Plafond (Placoplâtre - Peinture) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (Carrelage)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
W.C.	RDC	Mur A, B, C, D (Plâtre - Peinture + carrelage) , Plafond (Placoplâtre - Peinture) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (Carrelage) , Fenêtre Dormant C (Bois - Peinture) , Fenêtre Ouvrant extérieur C (Bois - Peinture) , Fenêtre Ouvrant intérieur C (Bois - Peinture) , Fenêtre Volets C (Bois - Peinture)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Couloir	RDC	Mur A, B, C, D (Plâtre - Peinture) , Plinthes A, B, C, D (Carrelage) , Plafond (Placoplâtre - Peinture) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (Carrelage)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Salle d'eau	RDC	Mur A, B, C, D, E, F, G, H, I, J (Plâtre - Peinture + carrelage) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Fenêtre Dormant G (Bois - Peinture) , Fenêtre Ouvrant extérieur G (Bois - Peinture) , Fenêtre Ouvrant intérieur G (Bois - Peinture) , Plafond (Placoplâtre - Peinture) , Plancher Sol (Carrelage)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Placard Salle d'eau	RDC	Mur A, B, C, D (Plâtre - Papier peint) , Plafond (Placoplâtre - Peinture) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (Carrelage)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Chambre n°1	RDC	Mur A, B, C, D (Plâtre - Peinture) , Plinthes A, B, C, D (Carrelage) , Plafond (Placoplâtre - Peinture) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (PVC) , Fenêtre Dormant C (Bois - Peinture) , Fenêtre Ouvrant extérieur C (Bois - Peinture) , Fenêtre Ouvrant intérieur C (Bois - Peinture) , Fenêtre Volets C (Bois - Peinture)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Etage	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre n°2	RDC	Mur A, B, C, D (Plâtre - Peinture) , Plinthes A, B, C, D (Bois - Peinture) , Plafond (Placoplâtre - Peinture) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (Parquet flottant) , Fenêtre n°1 Dormant C (Bois - Peinture) , Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur C (Bois - Peinture) , Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur C (Bois - Peinture) , Fenêtre n°1 Volets C (Bois - Peinture) , Fenêtre n°2 Dormant D (Bois - Peinture) , Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur D (Bois - Peinture) , Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur D (Bois - Peinture) , Fenêtre n°2 Volets D (Bois - Peinture)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Placard-Dressing	RDC	Mur A, B, C, D (Plâtre - Peinture) , Plinthes A, B, C, D (Bois - Peinture) , Plafond (Placoplâtre - Peinture) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (Parquet flottant) , Fenêtre Dormant C (Bois - Peinture) , Fenêtre Ouvrant extérieur C (Bois - Peinture) , Fenêtre Ouvrant intérieur C (Bois - Peinture) , Fenêtre Volets C (Bois - Peinture)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Bureau	RDC	Mur A, B, C, D, E, F, G, H (Plâtre - Peinture) , Plinthes A, B, C, D, E, F, G, H (Bois - Peinture) , Plafond (Placoplâtre - Peinture) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (PVC) , Fenêtre Dormant C (Bois - Peinture) , Fenêtre Ouvrant extérieur C (Bois - Peinture) , Fenêtre Ouvrant intérieur C (Bois - Peinture) , Fenêtre Volets C (Bois - Peinture)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Séjour/Cuisine	RDC	Mur A, B, C, D, E, H (Plâtre - Enduit) , Mur F, G (Plâtre - Peinture) , Plinthes A, B, C, D, E, F, G, H (Carrelage) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Plancher Sol (Carrelage) , Fenêtre n°1 Dormant C (aluminium) , Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur C (aluminium) , Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur C (aluminium) , Fenêtre n°2 Dormant F (PVC) , Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur F (PVC) , Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur F (PVC) , Fenêtre n°1 Volets F (Bois) , Porte-fenêtre n°1 Dormant F (PVC) , Porte-fenêtre Ouvrant F (PVC) , Porte-fenêtre Volets F (PVC) , Porte n°2 Dormant F (PVC) , Porte Ouvrant extérieur F (PVC) , Porte Ouvrant intérieur F (PVC) , Fenêtre n°3 Dormant G (Bois - Peinture) , Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur G (Bois - Peinture) , Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur G (Bois - Peinture) , Fenêtre n°2 Volets G (Bois - Peinture) , Poutres Plafond (Bois - Peinture)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Cellier	RDC	Mur A, B, C, D (Plâtre - Peinture) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Plancher Sol (Carrelage)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Etage	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Cage d'escalier n°1	RDC/1er	Mur A, B, C, D, E (Placoplâtre - Peinture) , Plafond (Placoplâtre - Peinture) , Escalier Ensemble des contre-marches Sol (Boit brut) , Escalier Ensemble des marches Sol (Boit brut) , Fenêtre Dormant Plafond (Bois - Vernis) , Fenêtre Ouvrant extérieur Plafond (Bois - Vernis) , Fenêtre Ouvrant intérieur Plafond (Bois - Vernis)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Pallier	1er	Mur A, B, C, D, E, F (Placoplâtre - Peinture) , Plafond (Placoplâtre - Peinture) , Plancher Sol (Parquet)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Salle de bain	1er	Mur A, B, C, D (Placoplâtre) , Plafond (Placoplâtre) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (Parquet) , Fenêtre Dormant Plafond (PVC) , Fenêtre Ouvrant extérieur Plafond (PVC) , Fenêtre Ouvrant intérieur Plafond (PVC)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Chambre n°3	1er	Fenêtre n°1 Dormant A (PVC) , Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur A (PVC) , Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur A (PVC) , Fenêtre Volets A (PVC - Tissu) , Mur A, B, C, D, E, F, G, H (Placoplâtre) , Plafond (Placoplâtre) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (Parquet) , Fenêtre n°2 Dormant Plafond (Bois - Vernis) , Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur Plafond (Bois - Vernis) , Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur Plafond (Bois - Vernis)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Dégagements	1er	Mur A, B, C, D (Placoplâtre) , Plafond (Placoplâtre) , Plancher Sol (Parquet)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Chambre n°4	1er	Mur A, B, C, D, E, F (Placoplâtre) , Plafond (Placoplâtre) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (Parquet) , Fenêtre Dormant Plafond (Bois - Vernis) , Fenêtre Ouvrant extérieur Plafond (Bois - Vernis) , Fenêtre Ouvrant intérieur Plafond (Bois - Vernis)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Salle de jeux	1er	Mur A, B, C, D, E, F (Placoplâtre) , Plafond (Placoplâtre) , Plancher Sol (Parquet) , Fenêtre Dormant Plafond (Bois - Vernis) , Fenêtre Ouvrant extérieur Plafond (Bois - Vernis) , Fenêtre Ouvrant intérieur Plafond (Bois - Vernis) , Charpente A (Bois - Peinture)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>
Cage d'escalier n°2	RDC/1erSS	Mur A, B, C, D (Plâtre) , Plafond (Plâtre) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (Carrelage) , Fenêtre Dormant C (Bois - Vernis) , Fenêtre Ouvrant extérieur C (Bois - Vernis) , Fenêtre Ouvrant intérieur C (Bois - Vernis) , Escalier Ensemble des contre-marches Sol (Béton) , Escalier Ensemble des marches Sol (Béton) , Escalier Main-courante Sol (Métal - Peinture)	<i>Absence d'indice caractéristique de présence de termites.</i>

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Etage	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chaufferie	1er SS	Mur A, B, C, D, G, H, I, J (Blocs béton creux) , Mur E, F (Placoplâtre) , Plafond (Polystyrène) , Plancher Sol (Béton) , Fenêtre n°1 Dormant D (Bois - Vernis) , Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur D (Bois - Vernis) , Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur D (Bois - Vernis) , Fenêtre n°2 Dormant G (Bois - Vernis) , Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur G (Bois - Vernis) , Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur G (Bois - Vernis)	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Cave	1er SS	Mur A, B, C, D, E, F, G, H, I, J (Blocs béton creux) , Plafond (Hourdis) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (Terre)	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Garage	1er SS	Mur A, B (Placoplâtre) , Mur B, C, D (Blocs béton creux) , Plafond (Polystyrène) , Porte n°1 Dormant A (Bois - Peinture) , Porte n°1 Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte n°1 Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (Béton) , Porte n°2 Dormant C (Bois - Vernis) , Porte n°2 Ouvrant extérieur C (Bois - Vernis) , Porte n°2 Ouvrant intérieur C (Bois - Vernis) , Fenêtre Dormant D (Bois - Vernis) , Fenêtre Ouvrant extérieur D (Bois - Vernis) , Fenêtre Ouvrant intérieur D (Bois - Vernis)	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Vide-sanitaire	1er SS	Mur A, B, C, D, E, F, G, H, I, J (Blocs béton creux) , Plafond (Hourdis) , Porte Dormant A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant extérieur A (Bois - Peinture) , Porte Ouvrant intérieur A (Bois - Peinture) , Plancher Sol (Terre)	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION :	
<p>ZONES EXCLUES DE LA MISSION* Nonobstant le fait que notre mission ait pour objectif l'examen au sein d'un immeuble ou ouvrage toutes les structures ou éléments de second œuvre et dès lors que l'accessibilité à ceux-ci est soumise à un accord préalable du donneur d'ordre (sondage ou ouverture de : plafond, contre-cloison, parquet, dépose de revêtement, etc.) et que les moyens que nous avons demandé ne nous sont pas fournis ou autorisés par le donneur d'ordre, nous indiquons ci-dessus les ouvrages, éléments d'ouvrage ou parties d'ouvrage, exclus de notre mission. (* zones : ouvrage, élément d'ouvrage, partie d'ouvrage)</p>	<p>JUSTIFICATIONS DES EXCLUSIONS Descriptions des moyens et autorisations demandés au donneur d'ordre pour l'exécution de la mission étant de la seule responsabilité du donneur d'ordre. Les moyens complémentaires demandés au donneur d'ordre par nos soins non fournis ou refusés par celui-ci.</p>	

CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES *(ne rentrant pas dans le champ d'application de la présente mission)*

Nous rappelons que sur les zones exclues indiquées ci-dessus, dans le cas de présence ultérieure constatée de termites ou autres altérations biologiques des bois oeuvrés, la responsabilité du donneur d'ordre ou propriétaire sera pleinement engagée. **Néanmoins nous serons à la disposition du propriétaire afin d'effectuer une contre-visite à réception du présent rapport par ce dernier et sur sa demande formelle, pour supprimer tout ou partie des exclusions. Lors cette nouvelle visite, les moyens et les autorisations demandés seront mis à notre disposition par le donneur d'ordre.**

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION :**G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES :**

Sondage sur le bâti, se limitant aux pathologies des bois d'oeuvre de l'ensemble immobilier, sur les parties visibles, accessibles depuis l'intérieur des constructions le jour du contrôle, sans démolition, dégradations lourdes, sans manutention d'objets lourds, encombrants, sans déplacement de meubles, appareils électroménager, sans dépose de revêtements de murs, sol ou faux plafonds.

H CONSTATATIONS DIVERSES : **Autres altérations biologiques des bois œuvrés signalés de façon sommaire et non exhaustive**

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du Code de la Construction et de l'Habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 26/07/2012.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de fournir un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

PERIMETRE ET OBJET DE LA MISSION

Parties privatives : La mission porte exclusivement sur les parties et tout volume de jouissance privatif y inclus toutes les parties communes qui sont accessibles depuis le volume ou surface de jouissance privative (partie commune à jouissance privatives, certaines structures du bâtiment, équipements dont gaines techniques, volumes communs...)

Parties des parties communes (accessibles que depuis les volumes de jouissance communs) :

Nous rappelons, d'un commun accord avec le syndic de copropriété ou le propriétaire, que lors d'une mission « Parties des parties communes », ne seront vus que les volumes de jouissance communs et toute partie commune accessible de ces derniers.

Est donc exclue de notre mission toutes parties communes qui ne sont accessibles que depuis toutes parties privatives. Elles seront vues au cours de mission(s) portant sur « le privatif » donc de l'intérieur de chaque partie privative.

Au cours de notre mission « Parties des parties communes » seront vues :

-tout élément externe au bâtiment dont la surface des terrains (terrain, jardin, espace vert, terrasse, clôture, élément d'équipement, gaine technique, parking, ...).

-Les volumes de jouissance communs du bâtiment (tels que hall d'entrée, cage d'escalier, couloir, coursive, salle de réunion, garage,...) et, dès lors qu'ils sont accessibles depuis les volumes de jouissance communs, seront également vus :

-les équipements communs (cage et ascenseur, fluides, gaines techniques, tout volume technique horizontal ou vertical, ...),

-les décorations, revêtements et éléments de second œuvre ainsi que les structures de la construction (planchers, murs, poteaux, linteaux, poutres ...).

-Les volumes communs avec ou sans équipements communs (tels que : caves, vide sanitaire, combles perdus,..)

Rappel

La présente mission porte sur la recherche exclusive de termites *Réticulitermes* dits termites souterrains.

Autres termites : les *termites Kaloterms Flavicollis* (petites colonies sans ouvriers) dits aériens ou de bois secs, bien que non concernés par l'esprit de la loi, seront identifiés et indiqués dans le présent rapport.

Autres altérations biologiques des bois (champignons et larves xylophages) :

Les autres altérations biologiques des bois œuvrés dans la construction (champignons et insectes à larves xylophages) y sont signalées de façon sommaire non exhaustive en §G « constatations diverses »

Le repérage plus complet par ouvrage ou élément d'ouvrage de ces autres altérations biologiques des bois fera, si vous le souhaitez, l'objet d'une mission complémentaire.

Rappel

• Si dans le présent état et selon la réglementation en vigueur, le diagnostiqueur indique sur son rapport « trace ou présence de termite » le propriétaire a l'obligation d'en faire déclaration à la mairie de sa commune

• Conformément à notre obligation d'indépendance le diagnostiqueur ayant réalisé le présent état relatif à la présence de termites dans le bâtiment n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

• Nous reconnaissons par ailleurs mettre les moyens nécessaires au regard de l'article L.271-2 et L.271-6 du code de la construction et de l'habitation pour réaliser la mission demandée.

• Le diagnostiqueur assure n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son représentant.

DEVOIR DE CONSEIL / OBSERVATIONS

Observations et constatations diverses n'entrant pas dans le champ d'application de la présente mission.

MESURES CONSERVATOIRES :Danger grave et imminent sur les ouvrages ou certains éléments du
l'immeuble objet de la présente mission

Sans objet

CACHET DE L'ENTREPRISERéférence : **SANTONASTASO 674 26.01.12 T****Signature et Cachet du cabinet de diagnostic**

Visite effectuée le : 26/01/2012

Durée de la visite : 1 h 00 min

Fait à : **MONTIGNAC** le : 27/01/2012Nom du responsable du cabinet : **BUQUET LAURENT**

Opérateur :

Nom : **EYNARD**Prénom : **Sébastien**

Signature de l'opérateur

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.


Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Rapport N° : **SANTONASTASO 674 26.01.12 T**

8/9

CERTIFICAT DE COMPETENCE



I.Cert
Institut de Certification

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

N° CPDI 1387 Version 01

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Sébastien EYNARD

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis
Date d'effet : 20/05/2010 , date d'expiration : 19/05/2015

Constat de risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 22/06/2010 , date d'expiration : 21/06/2015

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Date d'effet : XX/XX/XXXX , date d'expiration : XX/XX/XXXX


Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Date d'effet : 22/06/2010 , date d'expiration : 21/06/2015

Diagnostic de performance énergétique
Date d'effet : 20/05/2010 , date d'expiration : 19/05/2015

Etat de l'installation intérieure de gaz
Date d'effet : 20/05/2010 , date d'expiration : 19/05/2015

Etat de l'installation intérieure électrique
Date d'effet : 22/06/2010 , date d'expiration : 21/06/2015

En foi de quoi ce certificat est délivré,
pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Rennes
le 25/06/2010



I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr
116 0 rue Eugène Potier
35000 Rennes

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz. Arrêté du 14 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique. Arrêté du 27 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le repérage et le diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant les constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des travaux de plombage dans les immeubles d'habitation.

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-052
FORTE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

COFFRETS
D'IDENTIFICATION
& SÉRIALISATION